



**PLAN ONTARIEN POUR
DES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ
ÉQUITABLES**

Réduire les
factures d'électricité



Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables

- Les factures d'électricité baisseront en moyenne de 25 % pour les consommateurs résidentiels.
- Les hausses tarifaires seront maintenues au taux d'inflation pendant quatre ans.
- Près de 500 000 petites entreprises et exploitations agricoles bénéficieront aussi de cette réduction.
- Les Ontariens et les Ontariennes à faible revenu et ceux et celles qui vivent dans les collectivités rurales admissibles bénéficieront de réductions plus importantes encore (soit de 40 à 50 %).

Les réductions dont bénéficieront les consommateurs dépendront de leur consommation d'électricité et du territoire desservi. Ces mesures comprennent la remise de 8 % instaurée en janvier 2017 et misent sur les initiatives antérieures visant à alléger globalement toutes les factures d'électricité.

Plus de détails à <https://www.ontario.ca/fr/page/plan-ontarien-pour-des-frais-electricite-equitables>